



Mairie de OUCHES
1 rue des écoles
42155 OUCHES
04.77.66.86.45

MON LIVRET DU TEMPS PERISCOLAIRE

GARDERIES

RESTAURANT SCOLAIRE

NOM :

Prénom :

Classe :



Mairie de OUCHES
1 rue des écoles
42155 OUCHES
04.77.66.86.45

PRESENTATION DU LIVRET DU TEMPS PERISCOLAIRE – PERMIS A POINTS

Pour l'année scolaire 2025-2026, le livret du temps périscolaire – permis à points est mis en place. Il permet une réelle dynamique dans la notion du « bien vivre ensemble » afin que tous les acteurs, enfants et personnel, puissent s'investir, dialoguer et partager pour mieux vivre ensemble pendant le temps d'accueil du matin et du soir, ainsi que le temps méridien, du soir et à la cantine

Par la création d'un livret du temps périscolaire – permis à points, l'enfant va avoir un outil qui va lui permettre de connaître les règles de vie du périscolaire, de savoir quelles sanctions peuvent être prises par le personnel en cas de non-respect.

Ce livret permet à l'enfant de visualiser combien de points lui sont attribués en début d'année, combien de points il peut perdre suivant la gravité de sa faute et de savoir également qu'il a la possibilité d'en récupérer.

Cet outil est aussi pour le personnel, la possibilité, après un premier avertissement oral, de s'appuyer sur un document afin d'établir une sanction si l'enfant continue de mal se comporter. Le personnel peut ainsi s'accorder sur les mêmes sanctions pour les mêmes fautes.

Pour les parents, ce livret leur permet un suivi, sans attendre qu'une accumulation de mauvais comportements amène le Maire à une entrevue pour avertissement.

Enfin ce document n'est surtout pas une évaluation permanente du comportement d'un enfant, mais simplement une aide afin d'apprendre à chacun à vivre ensemble dans le respect de l'autre. C'est aussi un lien avec les familles.

Nous rappelons ici, que les temps d'accueil du périscolaire sont organisés par la municipalité, sous sa responsabilité, les enseignants ne peuvent donc pas répondre aux questions spécifiques du temps périscolaire.

FONCTIONNEMENT DU LIVRET DU TEMPS PERISCOLAIRE – PERMIS A POINTS

Bien-vivre ensemble, c'est connaître les règles et les appliquer, et en cas de non-respect savoir en accepter les sanctions. Il est important d'aider l'enfant à prendre mieux conscience de son erreur, grâce à un système de permis à points, sorte de baromètre, l'enfant peut voir ses points diminuer et donc mieux se motiver vers un changement de comportement pour récupérer des points.

L'enfant débute l'année avec 20 points valables pour l'année scolaire.

Un dialogue sera instauré par le personnel avec l'enfant dès la perte de 1 point ainsi qu'après 5 points perdus afin de l'aider à en récupérer. Les parents seront informés des problèmes rencontrés avec leur enfant, après les 5 points perdus.

Après 10 points perdus un signalement sera fait en mairie et un courrier sera adressé aux parents afin de les avertir formellement des problèmes rencontrés.

Après 15 points une entrevue sera organisée avec les parents et l'enfant en mairie afin de les informer sur la possibilité d'exclusion si les problèmes perdurent, et donnera lieu à un avertissement.

A la perte totale des points, une exclusion temporaire ou définitive suivant la gravité et le comportement dangereux de l'enfant sera prise.

Ce permis à points n'a pas pour but l'exclusion d'un enfant posant des problèmes de comportement, mais seulement l'apprentissage à la vie collective au respect des règles et au respect des autres.

J'AI DES DROITS MAIS AUSSI DES DEVOIRS.



LE TABLEAU DES POINTS

	Je perds 1 points si	<ul style="list-style-type: none"> - Je ne me range pas correctement ou si je ne me tais pas pour partir à la cantine. - J'embête mes camarades, je les empêche de jouer tranquillement. - Je me lève sans permission. - Je cours à l'intérieur des salles et des couloirs. - Je ne range pas et je ne respecte pas le matériel. - Je n'écoute pas les adultes. - Je crie ou je parle trop fort. - Je ne respecte pas les affaires, les vêtements des autres. - Je fais des bruits de bouche. - Je laisse mes déchets par terre. - Je tire le ballon au pied. - Autre situation relevée par l'encadrant.
	Je perds 2 points si	<ul style="list-style-type: none"> - Je casse un jeu ou je jette volontairement un ballon hors de l'école ou sur le toit. - Je ne m'excuse pas. - Je dis des gros mots ou je fais des gestes grossiers. - Je ne mange pas correctement, je perturbe et gêne le service de la cantine. - Je jette des cailloux ou du sable. - Je joue avec la nourriture ou les déchets. - Je joue dans les toilettes, je gaspille l'eau, le papier toilette. - Si je fais de la gym, j'escalade les barrières, les murets, le grillage, le panier de basket. - Autre situation relevée par l'encadrant.
	Je récupère un point si	<ul style="list-style-type: none"> - Mon comportement change. - Je fais une bonne action ou une mission sur un temps donné par l'adulte.
	Je perds 3 points si	<ul style="list-style-type: none"> - Je me mets en danger ou je mets en danger les autres. - J'insulte, menace, harcèle ou me moque de mes camarades. - Je suis ou je réponds avec insolence aux adultes. - Autre situation relevée par l'encadrant.
	Je perds 4 points si	<ul style="list-style-type: none"> - Je frappe ou je suis violent. - Je fais des jeux dangereux. - Je sors de l'école sans autorisation. - Autre situation relevée par l'encadrant.

- Mon permis a 20 points
- Si je perds 5 points, je dois discuter de mon comportement avec les encadrants et mes parents seront mis au courant.
- Si je perds 10 points, mes parents recevront un courrier d'avertissement.
- Si je perds 15 points, mes parents et moi-même seront convoqués par M. le Maire.
- Si je n'ai plus de points, je peux être exclu du périscolaire.

Le tableau de points sera rempli en ta présence par l'encadrant.

- Je m'engage à respecter les règles de vie du périscolaire
- J'ai pris connaissance et j'accepte les sanctions prévues.

				
20 points	15 points	10 points	5 points	0 point

